

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
01/03/2023

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Délibération du Conseil
Municipal

D.C.M : N° 3-6

Objet : Fonds de caisse
Régie Municipale
Camping

L'an deux mille vingt-trois et le neuf mars à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : M. SANS, Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, M. AMOUROUX, Mme DALLA-ZANNA, Mme GRANGE (proc.), MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA

Absent excusé :

M. EVIN (proc. Mme GRANGE)

Mme DALLA-ZANNA a été élue Secrétaire

Ouverture de la séance à 19h35

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée de la décision prise le 14/05/2018 fixant le fonds de caisse mis à disposition du régisseur du Camping Municipal à 150 €.

Ce fonds de caisse paraît trop élevé selon les services financiers de l'Etat. Monsieur le Maire propose donc de le ramener à 53 € et de modifier l'arrêté de régie en ce sens.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- De mettre à disposition du régisseur du Camping Municipal un fonds de caisse d'un montant de 53 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à modifier l'arrêté instituant la régie du Camping Municipal.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Affiché le 14 mars 2023

Pour extrait conforme

En Mairie, le 13 mars 2023

Le Maire,

Christian SANS

